

Les membres de l'ETR (**Equipe Technique Régionale**) du CRIdF-FSCF (**Comité Régional Ile-de-France**) se sont réunis en date du 14.04.2018 à partir de 13h30, afin de débattre sur l'ordre du jour joint à la convocation.

La réunion débute par un tour de table, chacun présentant ses fonctions d'élu, responsable ou membre de commission technique, présidente de CD, formateur (trice), agent de développement, collaborateur (trice) du CRIdF, ainsi que leur rôle sur lequel ils ont été positionnés dans l'équipe ETR.

Présents :

M Christian ARNALDI (Elu du CA)
M Pascal BURKARTH (Elu du CA)
Mme Sylvie LOUA (Formatrice)
M. Ivan ANGELY (Formateur)
M. Aurore TESNIERE (ADT)
M. Didier COSTAGLIOLA (CT)
Mme Anne-Laure VALENTIN (CT)
M. Guy VALENTIN (Elu du CA)
Mme Noémie JOST (Pdte CD 75)
M. Pierre FREGNET (Elu du CA)

Mme Sylvie FREGNET (CT)
Mme Nadia BENHALIMA (CT)
Mme Natacha MENU (Elue du CA)
M. Etienne GRUSS (Elu du CA)
Mme Sandra AUJEAN (Collaboratrice du CRIdF)
M. Nicolas HOEFS (Coordonnateur de l'ETR)
M. Bruno GENDRON (Référént de l'ETR)

Le référent (Président du CRIdF) rappelle avoir signé une convention pluriannuelle relative au fonctionnement de l'ETR avec la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale) et la DTN (Directrice Technique Nationale), ce en date du 01 Janvier 2018 et des enjeux concernant la mise en place de cette ETR et de sa corrélation avec le PSTC (Projet Sportif Territorial Concerté).

Plusieurs réunions du bureau du CRIdF ont fait l'objet d'informations. Des CTN (Conseillers techniques nationaux) sont intervenus lors de deux réunions du CA du CRIdF.

Il rappelle par ailleurs les nombreuses séances de travail avec les présidents des comités départementaux et les commissions techniques durant la saison précédente afin de préparer et finaliser le PSTC.

Ses diverses rencontres avec la DRJSCS lors de réunions spécifiques au sujet.

Pour finir, le référent rappelle la définition de l'ETR :

« L'équipe technique régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles. Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le directeur technique national (DTN). »

Ce dernier donne la parole à Nicolas HOEFS, coordonnateur afin de procéder à la lecture de l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour :

1. Objet de l'ETR

- a. L'ETR est un regroupement de techniciens
- b. L'ETR permet de rationaliser les missions sur le territoire de l'Ile-de-France
- c. L'ETR constate, élabore et met en œuvre
- d. L'ETR impose une cohérence sur la stratégie technique du comité régional
- e. L'ETR se différencie de la commission technique et des éléments qui la composent

L'équipe technique régionale (ETR) est la structure chargée de la mise en œuvre de la politique sportive définie par le Comité.

C'est un acteur clé du développement.

La convention d'ETR fixe les bases de fonctionnement de l'équipe technique régionale et les objectifs.

Elle comprend entre autre l' élu référent et la désignation du coordonnateur de l'ETR, les objectifs et le plan d'action de l'ETR pour l'olympiade, le détail de la composition, les rôles et les conditions d'emploi de chaque membre et son budget.

2. Le plan d'action de l'ETR

- Il doit être rédigé en tenant compte du projet fédéral et des orientations prioritaires du ministère.
- Il doit également s'appuyer sur le plan régional de développement rédigé par le comité régional, qui fixe pour l'olympiade les grands axes d'intervention et les priorités pour la discipline concernée à court et moyen terme.
- Une évaluation régulière du travail de l'ETR sera effectuée lors d'un entretien entre le coordonnateur et le conseiller référent de la direction régionale.

3. Missions de l'ETR

- Analyse
- Réflexion
- Proposition
- Mise en œuvre et développement
- Evaluation

Sa mission est de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement pluriannuel régional dans lequel s'inscrivent les plans départementaux.

4. Composition de l'ETR

« Une ETR n'est pas l'inventaire des ressources humaines potentiellement mobilisables sur le territoire régional. Elle regroupe des cadres compétents qui conduisent une action régulière au bénéfice de la discipline, sur la base d'un projet régional et d'ajustements techniques périodiques.»

- Elus dont un référent
- Les agents de développement, dont un coordonnateur
- Les responsables des commissions techniques et des groupes de travail
- Les personnes associées à des missions spécifiques
- Ponctuellement, d'autres personnes qualifiées

5. Le rôle du coordonnateur

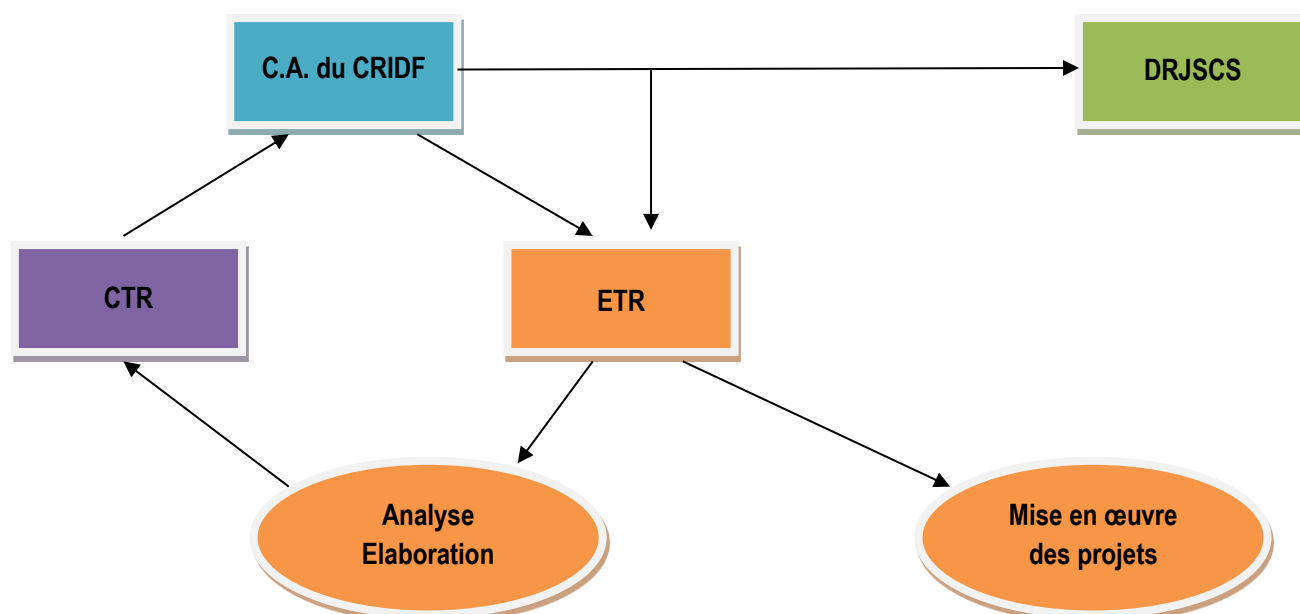
- Elaborer un calendrier de travail de l'ETR,
- Programmer toutes les actions visant à participer au développement de la discipline au niveau régional,
- Coordonner les interventions des membres en rendant compte aux élus de l'avancée des actions.

6. Domaine d'intervention

L'ETR est chargée de la mise en œuvre des actions de promotion, de développement, de la structuration et de la formation découlant du projet de développement :

- Actions dans le but d'**accroître** le nombre de Clubs, de nouveaux pratiquants et la **mise en œuvre** des nouvelles pratiques (jeunes, adultes, 3^{ème} âge, handicapés, sport en entreprise, nouveaux publics, etc.),
 - Actions **favorisant** le maillage territorial et la structuration de nos disciplines,
 - Actions de détection, de perfectionnement d'athlètes en cohérence avec les objectifs de la filière d'accès au Haut Niveau,
 - Actions de formation initiale et continue de cadres techniques (initiateurs, entraîneurs...), d'officiels (arbitres, juges), de dirigeants,
 - **Développer** le secteur de l'éducation populaire sur l'ensemble de la région

7. Schéma de fonctionnement de l'ETR



8. Détermination des orientations

➤ Promotion du sport pour le plus grand monde

- a. Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir la diversité de l'offre de pratiques sportives
- b. Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes et mieux prévenir toutes les formes de discrimination

Par exemple :

- Féminisation des instances dirigeantes
- Favoriser l'accueil des personnes en situation d'handicap
- Organiser des rencontres, événements, formations dans les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) – ZRR (Zone de revitalisation rurale)
- Faire des actions avec la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse)
- Développer les espaces de loisirs itinérants

En lien avec le PSTC :

- Promouvoir des manifestations mixtes, pluridisciplinaires,
- Promouvoir la mixité entre sport et culture
- Favoriser la pratique mixte (handi/valide)
- Développer les activités de pleine nature, éveil de l'enfant, culturelles...
- Engager des services civiques,
- Soutenir une logique de développement durable...

➤ Développement du sport de haut niveau

- a. Garantir la meilleure qualité de l'animation, des contenus et des compétitions pour permettre à chacun d'atteindre le meilleur niveau possible dans le respect d'un développement harmonieux,
- b. Améliorer la prise en compte de la pratique de haut niveau féminine et des sportifs en situation de handicap.

La FSCF est complémentaire aux fédérations délégataires de par la détection des jeunes qui rejoindront les dites fédérations et la formation dispensée. En effet, la FSCF n'a pas vocation à empêcher un jeune de s'exprimer à son meilleur niveau y compris le haut niveau.

Par exemple :

- Faire participer des personnes en situation de handicap à nos compétitions,
- Dynamiser les activités où le sport féminin est peu représenté...

En lien avec le PSTC :

Organiser des manifestations à caractère national

➤ Prévention par le sport & protection des sportifs

- a. Renforcer le respect de l'éthique dans le sport
- b. Promouvoir le sport comme facteur de santé publique

Par exemple :

- Organiser des journées de sensibilisation organisée autour du dopage, sport santé...,
- Information et sensibilisation au club,
- Elaboration d'une charte éthique,
- Promotion du sport santé avec Atoutform'

➤ **Promotion des métiers de l'animation et de sports**

- a. Adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers et des pratiques,
- b. Former des cadres,
- c. Accompagner les structures dans les démarches professionnelles

Par exemple :

- Promotion de nos BAFA (mairie, lycée, salon...),
- Recherche de partenariat avec les lycées, municipalités...,
- Adapter le format des formations,
- Diversifier nos formations en touchant tous les publics (dirigeants, bénévoles, animateurs...)
- Proposer des formations sport santé,
- Enrichir notre catalogue avec des CQP (certificat de qualification professionnelle)

Le coordonnateur explique à chacun son rôle dans l'ETR. Il est demandé par certains la possibilité de travailler en groupe et de manière transversale sur certains sujets. La présence des formateurs BAFA a été particulièrement appréciée, les élus, collaborateurs et techniciens des CT se rendant compte que tous partagent les valeurs communes du projet éducatif de notre fédération.

Une prochaine réunion sera programmée très rapidement afin de déterminer les actions à mener.

Fin de séance : 16h15

Nicolas HOEFS

Coordonnateur de l'ETR